

DOCUMENTATION
Fédération Générale de la Métallurgie

FGM CFDT

- Une pratique d'action adaptée 1 et 2
- Campagne de popularisation active 1
- L'action est payante : la C.F.D.T. gagne et progresse 2 et 3
- Situation de l'emploi fin mars 1978 4

« Agir résolument pour obtenir des succès significatifs, même s'ils sont partiels »

Le Conseil National de la C.F.D.T. a débattu longuement les 28 et 29 avril de la situation politique, économique et sociale après les élections législatives.

Une grande convergence d'analyse et de jugement s'est dégagée entre les organisations confédérées puisque le rapport du Secrétaire Général E. Maire a été approuvé, à travers une résolution, par 89 % des mandats, 0 contre et 11 % d'abstentions.

Outre l'analyse critique de la période passée, la C.F.D.T. s'est efforcée de tirer parti des enseignements de sa stratégie d'action pour mieux l'adapter au contexte post-électoral.

Beaucoup de choses ont été dites à l'extérieur de l'organisation sur un prétendu changement d'orientation de la C.F.D.T. Le rapport adopté balaie ces affirmations pour mettre en évidence que le débat en question vise exclusivement la pratique d'action à mettre en œuvre en fonction de la situation actuelle.

Le mouvement syndical français en général, et la C.F.D.T. en particulier, ont vécu ces temps derniers au rythme du débat politique.

Les difficultés de la période, emploi, chômage, répression, marquant les conséquences concrètes de la crise du système, la politique capitaliste est orientée vers la restructuration de l'appareil de production. Des mesures d'austérité accompagnent cette politique pour mieux endiguer, à la fois la combativité de la classe ouvrière, et l'érosion de la rentabilité économique.

L'intransigeance sociale conjointe du patronat et du gouvernement a conforté la conviction que seul un changement de

Suite page 2

Une campagne de popularisation active

La période post-électorale est marquée par une nouvelle flambée des prix (même l'indice I.N.S.E.E. fait apparaître une hausse assez importante : + 0,9 % en mars, + 2,1 % depuis le début de l'année), par une aggravation du chômage et de nombreux licenciements collectifs dans la Métallurgie... Se posent également les problèmes d'amélioration des conditions de travail, de respect du droit syndical...

Face à cette situation, notre projet de Convention Collective Nationale apparaît bien comme la réponse conséquente aux revendications essentielles des métallurgistes. Et c'est sur cette base que la F.G.M.-C.F.D.T. a la volonté de négocier avec l'U.I.M.M. qui, fait nouveau, se déclare prête à ouvrir des discussions, sans en déterminer le contenu toutefois.

Soit ces discussions sont purement formelles et ne débouchent sur rien de concret, soit... nous nous mettons en capacité de peser sur ces discussions afin qu'elles deviennent négociations. Et dans ce cas, des résultats peuvent être obtenus !

Il nous appartient donc, très vite et partout, de développer une action massive. Et pour cela, nous devons mettre à profit les jours qui viennent pour populariser largement nos objectifs communs à tous les métallurgistes et nos propositions d'action, tout en ayant le souci de nous inscrire dans le développement de la C.F.D.T. dans une période propice.

Popularisation donc auprès de nos adhérents d'abord qui seront porteurs du débat, de tous les travailleurs ensuite ; popularisation intense grâce aux moyens fournis par la Fédération et complétés au niveau des Unions Métaux, Syndicats et Sections : le montage audiovisuel doit être visionné dans toutes nos sections, la plaquette « Luttons pour la C.C.N. » doit être largement diffusée (1 par adhérent au minimum), les tracts et la cartepétition à deux volets s'adressent à tous les métallurgistes... Enfin, popularisation active s'accompagnant de débrayages information, de réunions d'adhérents, d'assemblées de travailleurs, d'un enracinement de l'action dans chaque entreprise.



Suite de la page 1

nature politique pouvait faire bouger les choses.

Cet état de fait joint à la « naturelle » orientation de la C.G.T. a rendu déterminante l'action des partis au détriment de la mobilisation sociale.

Le Conseil National confirme la volonté d'un retour aux sources de l'action de la C.F.D.T. en faveur d'une pratique d'action partant des réalités vécues par les travailleurs, leur proposant d'agir pour imposer par la négociation, des solutions conformes à leurs problèmes et à leurs aspirations. Pour la C.F.D.T., ces propositions sont significatives de son orientation socialiste autogestionnaire.

L'analyse des rapports des forces actuellement en présence montre des changements, des contraintes s'exerçant sur la politique du gouvernement et du patronat. La C.F.D.T. entend donc, par la mobilisation sociale, tirer parti de toute occasion permettant des « succès revendicatifs significatifs, même s'ils sont partiels ».

Cette volonté d'être actifs et concrets a guidé la réflexion du Conseil National.

Dégager par le débat avec les travailleurs des objectifs revendicatifs à la dimension des problèmes qu'ils vivent concrètement, par leur contenu y faire adhérer toutes les catégories et les mettre à l'action afin de créer, dans chacun des secteurs industriels, les conditions d'une négociation positive, voilà l'orientation centrale de la politique d'action de toute la C.F.D.T. pour les mois à venir.

Il est certain que la C.F.D.T. doit jouer un rôle prépondérant pour le recentrage et la relance d'une dynamique d'action réaliste, à la hauteur de la situation.

Cette capacité propre à la C.F.D.T., point de départ d'une nouvelle dynamique, ne modifie en rien la volonté de la C.F.D.T. de rechercher en permanence les conditions d'une unité d'action avec la C.G.T., qui débouche sur une mobilisation de masse effective.

Cette unité d'action doit permettre de remplir dans les faits, par le débat avec les travailleurs, sur les terrains mêmes de l'action, la solidarité et l'efficacité d'une pratique unitaire qui engendrera de nouvelles avancées sur des problèmes plus fondamentaux.

L'action syndicale doit se dégager de sa subordination passée, directe ou indirecte, aux choix politiques partisans pour prendre, par la signification des luttes, sa véritable dimension politique et ainsi peser sur les enjeux du moment.

ACTIONS... ÉLECTIONS... SUCCÈS

■ GIRLING (Bouzonville - Moselle)

Usine de 1 100 travailleurs. Multinationale à capitaux anglais. Fabrication de freins pour automobiles.

La C.F.D.T. s'implante dans l'entreprise en juillet 1977 et obtient des élus en mars 1978.

A l'initiative de la S.S.E.-C.F.D.T., les professionnels (régleurs) se mettent en grève le 12 avril. La direction ne cède pas.

L'inter-syndicale de l'usine, C.F.D.T. - C.G.T. - C.F.T.C., appelle à la grève générale le 17 avril.

La direction cède le 21 avril :

- augmentation des salaires pour tous de 50 F/mois,
- prime de vacances portée de 1 200 à 1 320 F,
- taux unique pour les O.S. : 1^{re} étape : suppression de la moitié des écarts au 1.8.78 ; 2^e étape : suppression de la totalité des écarts au 1.1.79,
- amélioration des conditions de travail : mise à disposition de la commission d'un budget de 100 000 F...

La dernière grève remontait à 1974. La section C.F.D.T., qui enregistre de nouvelles adhésions, a gagné une confiance accrue auprès des travailleurs.

■ DEMOLIN (Caen - Calvados)

Dans cette petite entreprise (mécanique de précision) la jeune section C.F.D.T. compte 80 % d'adhérents parmi le personnel. Début mars, devant le refus de négociation opposé par la direction, débrayage à 100 % à l'atelier, permettant l'ouverture de négociations et les résultats suivants :

- augmentation des salaires (de 130 F pour les P3 à 190 F pour les plus bas salaires),
- ticket restaurant de 8 F dont 60 % à la charge de la direction,
- indemnité de transport majorée de 4 à 5 F, revalorisation des frais de déplacement (25 F pour le repas, 50 F pour l'hôtel), bleus de travail supplémentaires...

■ SOREMAN (Moult - Calvados)

Dans cette usine de chaudronnerie de 80 salariés, la C.F.D.T. est

seule présente. Début mars, les travailleurs engagent l'action suite au refus de la direction de payer 20 minutes de coupure E.D.F. et de l'envoi de lettres d'avertissement pour absentéisme.

Tous les travailleurs sont en grève illimitée avec occupation, malgré les tentatives d'intimidation de la direction par la venue d'huissier, etc., ils tiennent une semaine et obtiennent :

- coupure E.D.F. : paiement d'1/2 h de temps de décision ; si le personnel est obligé de quitter le lieu de travail, indemnisation à 50 %. Le reste en récupération ou chômage partiel,
- absentéisme : les lettres sont annulées. L'information aura lieu verbalement ; en cas d'exagération manifeste, lettre recommandée au domicile,
- prime d'ancienneté : une étude le plus tôt possible,
- augmentation des salaires : 25 F d'augmentation pour tous à partir du 1^{er} mars 1978. Une prime de 150 F à tout le personnel versée sur la paie de mars,
- récupération des journées de grève : 2 jours payés, 20 h récupérées en heures supplémentaires à 50 %.

■ VERNIER (Nice - Alpes-Maritimes)

Après 4 mois de grèves tournantes de deux heures par jour, suivies par 60 à 70 % des 400 salariés de VERNIER (usine de machines-outils dans la banlieue de Nice), la direction a enfin accepté de négocier.

Les propositions de cette dernière ont été les suivantes :

- augmentation des salaires variant de 14 % pour les plus bas à 10 % pour les plus hauts avec une somme uniforme de 100 F pour tous,
- 13^e mois calculé à 90 % au lieu de 70 % du salaire de décembre,
- horaire de travail porté, à cause du retard de fabrication, à 44 h au lieu de 43 h 30 jusqu'au 31 décembre 1978 mais payé 44 h 30. Au 1^{er} janvier 1979, l'horaire sera ramené à 43 h 30 avec l'intégration de la demi-heure dans le salaire (soit 1,4 % d'augmentation supplémentaire).

De nombreux travailleurs n'étant pas d'accord avec le dernier point (augmentation de l'horaire), les

La situation de l'emploi à fin mars 1978

Les manipulations statistiques et la mise en stage des jeunes continuent d'avoir leurs effets sur les statistiques du chômage qui sont, de ce fait, faussées. L'évolution réelle du chômage devient donc plus difficile à saisir.

Selon la statistique officielle, en données observées, il y a à fin février 1 073 166 demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E., contre 1 099 877 à fin janvier et 1 020 563 à fin mars 1977, c'est-à-dire une baisse de 2,4 % sur le mois précédent mais une augmentation de 5,2 % en un an.

Mais, il faut ajouter : 15 278 pour l'effet de l'enregistrement retardé, 38 241 pour l'effet de la radiation dès la première absence généralisée en janvier 1978 et les 206 743 stagiaires en entreprises ou en centres de formation. On aboutit ainsi à un total de 1 333 428 à comparer aux 1 020 563 de mars 1977. Il faut cependant, préciser, mais il n'est pas possible d'en apprécier le nombre, que tous les stagiaires ne peuvent être considérés comme demandeurs d'emploi potentiels, car un certain nombre ont déjà été embauchés, ou vont l'être, suite notamment à l'action des organisations syndicales.

Si l'on prend les demandeurs d'emploi de 25 à 60 ans, c'est-à-dire ceux pour lesquels aucune mesure n'est venue fausser l'évolution, on constate une augmentation du chômage de 14,1 % en un an.

L'évolution du nombre des bénéficiaires des allocations de chômage, en un an (+ 16,1 % pour les allocations ASSEDIC et + 16,8 % pour l'aide publique) confirme que l'évolution réelle du chômage depuis un an est bien de l'ordre de 15 %.

Les données corrigées des variations saisonnières, même avec toutes les manipulations, indiquent une nouvelle dégradation depuis janvier 1978 (+ 4,6 % en deux mois) : janvier : 1 023 200, février : 1 042 200, mars : 1 070 600.

Les licenciements continuent de se développer : pour les trois premiers mois de 1978, il y a eu 106 131 inscriptions à l'A.N.P.E. après licenciement pour motif économique contre 88 500 pour les trois premiers mois de 1977, soit une augmentation de 20,3 % (en fait, inférieure à la réalité, ces chiffres étant faussés par l'enregistrement retardé).

La situation de l'emploi ne peut que se dégrader dans les mois qui viennent, notamment par l'accélération des licenciements depuis les élections et le fait qu'un nombre important de jeunes stagiaires vont

se retrouver chômeurs à partir d'avril.

La durée du chômage continue de s'allonger. La durée moyenne est de 236 jours soit 7,8 mois, contre 216 jours en mars 1977. Il y a 214 448 demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an, soit 20 % du total contre 17 % en mars 1977.

Le chômage partiel reste à un niveau très élevé. Il y a eu en février 1978 235 600 chômeurs partiels pour 1 002 100 journées indemnisées contre 806 800 journées en février, soit une augmentation de 24,2 % en un an.

L'INDEMNISATION DU CHOMAGE A FIN MARS 1978

Sur les 1 073 166 demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. :

344 234 soit 32,1 % ne reçoivent aucune indemnisation,

218 644 soit 20,4 % n'ont que l'aide publique, soit de 410 F à 495 F par mois,

120 460 soit 11,2 % n'ont que les allocations ASSEDIC, soit 35 ou 40 % de leur salaire,

227 498 soit 21,2 % ont à la fois l'aide publique et les allocations ASSEDIC,

162 330 soit 15,1 % ont les 90 % du salaire.

Les plus de 60 ans, bénéficiaires d'un régime spécial dans le cadre de l'indemnisation du chômage, sont, à fin mars, au nombre de 129 742

- Allocations spéciales du F.N.E. 4 612
- Garantie de ressources de 70 % 100 611 (après licenciement)
- Garantie de ressources de 70 % après démission (Accord du 13 juin 1977) 24 519

LE TAUX DE COTISATION ASSEDIC

En décembre 1977, le C.N.P.F. avec F.O. avait limité le relèvement de la cotisation ASSEDIC qui était passé de 2,2 à 2,4 % au 1^{er} janvier, alors qu'il était évident qu'il fallait un taux plus élevé pour assurer le paiement des chômeurs en 1978.

Le conseil de l'U.N.E.D.I.C., réuni le 27 avril, a décidé de porter le taux de cotisation à 3 % à partir du 1^{er} mai, mais il se réunira à nouveau en juillet pour faire le point car, hélas, le taux de 3 % sera sans doute insuffisant.

En effet, les prévisions pour l'année, faites à partir de l'évolution du nombre de chômeurs indemnisés au cours des derniers mois, montrent qu'avec un taux de 3,2 %, le régime d'assurance n'aurait en caisse, à fin décembre, qu'un mois de fonctionnement, c'est-à-dire le niveau où il ne peut plus assurer les paiements.

La C.F.D.T. a de nouveau critiqué cette attitude patronale de « pilotage à vue » qui fait planer de lourdes menaces sur l'indemnisation des chômeurs. Elle a voté le taux de 3 % afin de garantir le paiement des chômeurs au cours des prochains mois.

La C.F.D.T. a rappelé que les travailleurs ne sont pas responsables du chômage, que ce sont les employeurs qui développent les licenciements, qui, pour refuser la véritable retraite à 60 ans, ont préféré faire payer une garantie de ressources par les caisses de chômage et qu'il appartenait au patronat de payer les conséquences de sa politique.

La C.F.D.T. a donc demandé que l'augmentation de la cotisation soit assumée en totalité par l'employeur. Le C.N.P.F., s'appuyant sur le partage habituel de la cotisation, a refusé. La part de cotisation prélevée sur la paie des travailleurs passera donc au 1^{er} mai de 0,48 % à 0,60 %, ce qui représente une ponction de 0,12 % sur le pouvoir d'achat.

● BULLETIN DU MILITANT F.G.M.-C.F.D.T.

● Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS
Tél. 247.74.00

● Le directeur de la publication : Albert MERCIER.

● Composition et impression :

Est-Imprimerie, ZAC Tournebride - 57160 MOULINS-LÈS-METZ.

● Abonnement : 80 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

● Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

● C.P.P.A.P. N° 636 D 73.